

DEVIS N° 00001817
 CHENOVE, le mercredi 16 juin 2021
 José BASCUNANA

DOMAINE A.F. GROS

Caroline PARENT-GROS
 1, Place de l'Europe
 21630 POMMARD

Objet du devis

DEVIS DE 2 GÉNÉRATEURS DE BROUILLARD BANDIT POUR VOTRE STOCK CUVERIE DE BEAUNE CERTIFIÉ
 NORME NFA2P TYPE 2

Référence	Désignation	Qté	Prix unit.	Montant H.T
1	<u>GÉNÉRATEUR DE BROUILLARD BANDIT GRANDS VOLUMES :</u>			
240 DB R60	GÉNÉRATEUR DE BROUILLARD BANDIT à diffusion 60°, livré avec une cartouche HY-3. Jusqu'à 200m2. Vitesse d'ejection 28m3/seconde	2,00	2 228,00	4 456,00
≡ 240 S	Équerre de fixation murale articulée pour générateur de brouillard BANDIT	2,00	155,00	310,00
SH710AX	Récepteur de commande et d'interface pour piloter le générateur avec l'alarme	2,00	277,00	554,00
VPU01X	Bloc lithium 2 x (3,6V - 17 Ah)	2,00	57,20	114,40
DIVERS	Fournitures diverses, visserie, fixations...	2,00	45,00	90,00
CS6X0.22	100 m de câble souple 6 conducteurs -section 0,22 mm²	0,40	38,00	15,20
RO2V	Câble RO2V 3x1.5 mm²	8,00	3,60	28,80
SOUL	Goulotte et/ou tube IRO et/ou gaine ICT	6,00	10,00	60,00
2	<u>Forfait main d'oeuvre</u>			
FORFAIT MO JOURNEE	Installation, programmation, paramétrages, formation client... GARANTIE MATERIEL : 5 ANS	1,00	420,00	420,00

Total H.T.	6 048,40
REMISE -10,00 %	-604,84
Total Net	5 443,56
Total T.V.A. 20,00 %	1 088,71
Total T.T.C.	6 532,27
Net à payer (Euro)	6 532,27

ix HT révisables après 1 mois

glement : 1/3 à la commande, solde à réception de facture.

cas d'acceptation du présent devis, nous vous prions de bien vouloir nous retourner un exemplaire signé et accepté de lui-ci, le formulaire des conditions particulières de vente et l'attestation de TVA à 10% (si concerné par ce taux).

de de Règlement : Chèque à réception

le : 17/06/2021

gnature Altech

Signature Client:



SAS DOMAINE AF GROS
5 Grande Rue - 21630 Pommard
SIRET 383 967 346 00016
T.V.A. FR 84 383 967 346

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

-) Nulle commande ne peut être annulée, pour quelque motif que ce soit, sans l'assentiment de notre société qui se réserve le droit de demander dans ce cas une indemnité à l'acheteur.
-) Le devis n'est valable que pour l'exécution de l'ensemble des prestations. Pour les travaux supplémentaires, des avenants seront signés par les deux parties.
-) Les renseignements portés sur les catalogues, notices et barèmes ne sont donnés qu'à titre indicatif, notre société pouvant être amenée à les modifier tout moment et sans préavis, en raison de l'évolution de la technique ou des conditions économiques.
-) Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre purement indicatif et leur dépassement ne peut entraîner ni annulation de la commande, ni indemnité d'aucune sorte.
-) Nos marchandises ne sont ni reprises, ni échangées. Elles sont expédiées aux risques et périls de l'acheteur, même si l'expédition est faite en franco.
-) A défaut de paiement aux échéances prévues, l'intérêt légal sera dû sans avertissement.
-) Le contrat sera suspendu en cas de non versement des sommes dues par le maître d'ouvrage, jusqu'à l'exécution de son obligation.
-) En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009).
-) Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).
-) Transfert de propriété : il est expressément stipulé que les marchandises vendues par notre société resteront notre propriété jusqu'au paiement intégral au prix par l'acheteur (loi du 12 Mai 1981 n° 80 335).
-) Juridiction compétente : en cas de contestation quelconque relative à une fourniture, installation ou à son règlement, le Tribunal de Dijon est seul compétent, quels que soient les conditions de vente et le mode de paiement, même en cas d'appel de garantie ou de pluralité de défendeurs. Les droits et obligations des parties sont régis exclusivement par le droit français.
-) Pas d'escompte pour paiement anticipé.
-) Garanties accordées sur les chantiers exécutés en France et principauté de Monaco.

IMA - 21, place Bossuet BP 42425 - 21024 DIJON CEDEX - Contrat n° 114603624

N° SIRET : 428 638 837 00024 - TVA Intracommunautaire : FR3642863883700024 - N° NAFA : 4321AB - RM 21

Tél. : 0380549494 - Fax : 0380549495 - altech21@wanadoo.fr - altech-system.com

100, rue Maxime Guillot - 21300 CHENOVE et Antenne de la Côte BEAUNE - NUITS-SAINT-GEORGES

Experts en solutions de sécurité